

21 mai 2026 -15:06

L'administration fédérale emploie davantage de personnes en situation de handicap

Le taux d'emploi des personnes en situation de handicap au sein de l'administration fédérale poursuit sa progression. Selon le dernier rapport de la Commission pour l'inclusion des personnes en situation de handicap (CIPH), il atteint 1,50 % en 2025, contre 1,36 % en 2024.

Grâce à cette hausse, l'administration fédérale fait un pas dans la bonne direction vers le quota réglementaire de 3 %. La bonne nouvelle, c'est que le nombre d'organisations qui répond à cette norme a également augmenté. Il y a désormais quatre organisations dont 3% des membres du personnel sont en situation de handicap : le SPF Sécurité sociale, la Caisse auxiliaire de paiement des allocations de chômage (CAPAC), le SPP Intégration sociale, Lutte contre la pauvreté et Économie sociale, ainsi que le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.

Par ailleurs, le nombre d'institutions fédérales qui dépasse le seuil symbolique des 2 % a doublé, tandis que la moitié des organisations obtient un pourcentage supérieur à celui de 2024.

Pour la ministre en charge de la fonction publique, Vanessa Matz, il s'agit d'une évolution encourageante qui reflète les premiers résultats du Plan fédéral Handicap mis en œuvre l'année dernière, et qui a pour but de renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de l'administration fédérale.

||
Nous avons encore du chemin à parcourir en matière d'inclusion, mais le rapport de la CIPH indique que nous avançons dans la bonne direction. Grâce aux différentes mesures du Plan Handicap, nous avons créé des opportunités supplémentaires pour ces personnes en situation de handicap. En même temps, l'attention portée à ces mesures fait évoluer les mentalités. Il est positif que de plus en plus de services reconnaissent la valeur ajoutée de l'inclusion sur le lieu de travail. ||

Vanessa Matz
Ministre chargée de la Fonction publique

Des efforts à poursuivre

La CIPH salue les avancées réalisées par les différentes organisations. Elle adresse en outre une nouvelle série de recommandations au gouvernement fédéral en vue de faire encore progresser ce pourcentage pour atteindre l'objectif global de 3 %.

Elle encourage par exemple le déploiement progressif des procédures de sélection réservées aux personnes en situation de handicap. A ce jour, 38 sélections réservées ont été organisées, pour des fonctions et niveaux variés. On enregistre en moyenne 30,5 inscriptions et 3,9 réussites pour ces sélections. Ces chiffres constituent un signal encourageant qui démontre la plus-value de ces sélections et renforce les autres pratiques inclusives en place.

Il est indispensable de poursuivre les efforts, d'amplifier les dynamiques positives déjà engagées et d'explorer de nouvelles pistes pour accroître durablement le taux d'emploi des personnes en situation de handicap.

Oljan Mapreni
Président de la CIPH

La dernière réforme ouvre déjà de nouvelles perspectives

Le Plan Handicap offre déjà de nouvelles perspectives pour atteindre la norme de 3 %. Elle améliore notamment la prise en compte des stages régionaux pour les personnes en situation de handicap dans les statistiques de la CIPH. Une autre mesure garantit l'application d'actions positives dans le domaine du recrutement au sein des institutions qui ont atteint leur quota, tant que le taux d'emploi global dans l'administration fédérale reste inférieur à 3 %.

En outre, un centre d'expertise fédéral pour les aménagements raisonnables va être créé. Ce centre fournira des avis sur mesures, rassemblera les bonnes pratiques et accompagnera les fonctionnaires fédéraux et leurs employeurs. Les premiers recrutements pour ce centre ont été lancés.

Enfin, toujours dans le cadre de cette nouvelle approche, la ministre chargée de la Fonction publique peut décider en fonction des résultats de réserver une partie des crédits de personnel à des sélections destinées aux personnes en situation de handicap et à d'autres initiatives utiles.



Plus d'infos

- [Dans le rapport d'évaluation](#)
- [À propos de la Commission pour l'inclusion des personnes en situation de handicap](#)

SPF Stratégie et Appui
WTC III
boulevard Simon Bolivar30
1000 Bruxelles
Belgique

Damster Aurélie
Porte-parole a.i. du SPF BOSA
0473/278505
aurelie.damster@bosa.fgov.be

